



Direction des
Ressources Humaines

Arrêté n°106-2021

La Présidente de l'UBS arrête :

Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2022 est fixée comme suit :

Poste à pourvoir	Commission
Enseignant Contractuel 2 nd degré « Thermique - Energétique » UFR SSI N° RPE0060	<p>➤ Présidente : Muriel CARIN, PR et représentante du doyen de l'UFR SSI</p> <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Sébastien LE GALL, VP CA➤ Thibaut COLINART, MCF➤ Mikaël COURTOIS, MCF➤ Pascal LE BIDEAU, MCF

Fait à Lorient, le 30 novembre 2021

La Présidente,

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 01/12/2021
Qualité : La Présidente

